

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de présents : 09
Nombre de votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre le 16 décembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 11 décembre 2024

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, FARRUGIA Martine, LOR Jean-Michel, MARGOUT Gérard, BAZIL Marine, THURNE Dominique.

ABSENTS EXCUSES : M. GIVRAN Sébastien donne pouvoir à Mme Marine BAZIL
Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à Mme Francine ZIMMERLIN
M. MARAIS Sébastien
Mme MARECHAL Laëtitia
Mme JARRY Alice

ABSENTS : M. CHAIGNEPAIN Frédéric
M. RIMBAULT Maxime

Mme FEUILLATRE Catherine a été élue secrétaire de la séance.

OBJET : Vente parcelles AB175p à Mme et M. UNGUREANU - rue Athanase Boisliveau

Monsieur le Maire expose le projet de construction d'un local professionnel de Mme et M. UNGUREANU pour lequel ils souhaitent acquérir les parcelles 175p d'une superficie de 505 m² et 733m², rue Athanase BOISLIVEAU.
L'avis des domaines a été consulté et a fixé le prix à hauteur de 117 000 € pour les deux parcelles. Monsieur le Maire précise que ces parcelles sont non viabilisées.

Vu le rapport,
Vu l'avis des domaines en date du 29/11/2024,
Vu la proposition de Mme et M. UNGUREANU d'acquérir ces deux parcelles,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **Accepte** de vendre les parcelles 175p d'une superficie de 505 m² et 733m² au prix de 117 000 € non viabilisées, hors frais de notaire à Mme et M. UNGUREANU ;
- **Fixe** le prix à hauteur de 48 000 € pour la parcelle de 505 m² et 69 000 € pour la parcelle de 733 m²
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès du notaire pour la rédaction d'un compromis de vente d'une première parcelle dans un premier temps, puis la seconde parcelle ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
André COQUELIN

Signé électroniquement par : André
Coquelin
Date de signature : 17/12/2024
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
En Sous-Préfecture le 17 DEC. 2024
Publié et ou notifié le